

C'EST FAIT!

L'ACCORD SOCIAL DU NON MARCHAND FEDERAL EST SIGNÉ !

Ce 25 octobre, un accord social Non Marchand concernant le personnel des hôpitaux, des soins infirmiers à domicile, de la transfusion sanguine, des maisons médicales... a été signé pour les années 2017-2020. Il s'agit d'un accord cadre qui doit encore être concrétisé d'ici juin 2018 par divers textes.

Cela concerne notamment :

- La mise en place d'une nouvelle classification de fonctions (IFIC) qui doit aboutir à terme à une augmentation barémique moyenne de 6,4%
- Le renforcement de la pension complémentaire (2ième pilier)
- Une meilleure conciliation vie professionnelle-vie privée
- Des contrats de travail plus stables
- Des horaires plus stables
- Les vacances annuelles
- Le remplacement du personnel absent
- Une meilleure défense du personnel
- La lutte contre les risques psychosociaux (burn out, agressivité...)
- Des garanties pour le personnel dans le cadre de la réforme des hôpitaux

Vos délégué-e-s CNE s'engagent à vous informer au fur et à mesure de la mise en œuvre des mesures.

RESTONS MOBILISÉS !

Si les employeurs ou le gouvernement voulaient détériorer les résultats de cet accord, nous ne manquerions pas de revenir vers vous !



CNE
Non-Marchand

Ensemble,
on va
plus haut



Vos délégué-e-s CNE sont à votre disposition pour plus d'info...
N'hésitez pas à les contacter.

ENSEMBLE, ON VA PLUS HAUT !!